



BP JEPS Educateur Sportif mention AAN « Activités Aquatiques et Natation »

OBJECTIF(S) :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport option Activités Aquatiques et de la Natation confère le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur). Le Maître-Nageur Sauveteur est le garant de la sécurité des baigneurs. En tant qu'éducateur sportif, il peut enseigner la natation ainsi qu'animer des activités aquatiques contre rémunération.

Cette formation est encadrée par l'arrêté du 29 juillet 2021 (NOR : SPOV2123682A)

MÉTIER VISÉ :

Maître-nageur sauveteur

PUBLIC/PRÉ-REQUIS

Personnes sportives et aquatiques titulaires du BNSSA et du PSE 1 à jour.

Prérequis :

Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.

Être titulaire du BNSSA assorti de la mise à jour de la formation continue le cas échéant.

Faire une demande d'inscription à la formation en ligne

Présenter une pièce d'identité en cours de validité

Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement des activités aquatiques de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions, établi conformément au modèle figurant en annexe IV de l'arrêté du 29/07/2021

Toutes ces pièces doivent être présentes dans le dossier d'inscription du candidat

Réaliser un 400m nage libre en moins de 7min40, performance attesté une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et selon le modèle d'attestation figurant en annexe V de l'arrêté du 29/07/2021. Ce test peut être réalisé lors de la journée de sélection.

Pouvoir présenter un casier judiciaire vierge

PROGRAMME DE FORMATION

UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

UC 3 - CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

UC 4 - MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

COMPÉTENCES VISÉES

C1.1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

C1.2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

C1.3 - Contribuer au fonctionnement d'une structure.

C2.1 - Concevoir un projet d'animation

C2.2 - Conduire un projet d'animation

C2.3 - Evaluer un projet d'animation

C3-1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.2 - Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.3 - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.

C4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.

C4.3 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

METHODES PÉDAGOGIQUES/ ENCADREMENT

Apports de connaissances, partage d'expérience, mises en situation individuelles et collective, travaux de groupe.

ENCADREMENT :

Des formateurs habilités





BP JEPS Educateur Sportif mention AAN « Activités Aquatiques et Natation »

Sélection :

- Dossier complet comprenant les pré-requis et un CV ainsi qu'un dossier de motivation de 5 pages
- Epreuves aquatiques
400m nage libre en moins de 7 minutes et 40 secondes
100m 4anges chronométré et évalué sur la technique
- Entretien de 30 minutes permettant d'échanger avec un jury sur les expériences passées et les motivations

Nombre de participant(s) :

20 participants maximum

Modalités et délai d'accès :

Nécessite la présence à l'ensemble de la formation et la réussite aux épreuves
Pré-inscription en ligne sur www.cfmm.fr
Dossier d'inscription complet
Contrôle des pièces justificatives

Accessibilité handicapée :

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap.
Contacter plusieurs mois en amont de la formation :
- Le responsable de la formation, pour évaluer la faisabilité de l'action de formation en fonction du handicap.
- un médecin agréé par la DRAJES pour étudier les aménagements d'épreuve possible.
(nous contacter pour connaître le nom du médecin agréé)

MODALITES D'EVALUATIONS

SUIVI DE L'ACTION :

Emargement à la demi-journée

EVALUATION DE L'ACTION :

Evaluation selon l'article A. 212-47-3 du code du sport et l'arrêté du 29/07/2021

A L'ISSUE DE CE STAGE, VOUS RECEVREZ :

Une attestation de fin de formation et de réussite aux épreuves
L'Organisme de formation présente les résultats au jury de la DRAJES. Si les résultats sont validés par le jury. La DRAJES édite les diplômes, les lauréats reçoivent leurs diplômes par voie postale.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

sont accessibles sur notre site internet : « Nos indicateurs » : <https://www.cfmm.fr/qui-sommes-nous/quelques-chiffres/>

Durée/DATES:

966 heures de formation dont :
- 616 heures en centre
- 350 heures en structure d'alternance

La formation se déroule du mois de mai à décembre.

LIEU(X) :

CFMM de Thônes

Piscines partenaires : Plage de Thonon, Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel à Bonneville, Piscine du canton de Thônes (La Clusaz, Grand Bornand, Thônes, Aquatlantys)

COÛT ET FINANCEMENT : SONT ACCESSIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET : « NOS TARIFS » : [HTTPS://WWW.CFMM.FR/TARIFS/](https://www.cfmm.fr/tarifs/)





BP JEPS Educateur Sportif mention AAN « Activités Aquatiques et Natation »

INFORMATIONS PRATIQUES

La MFR des Métiers de la Montagne / CFMM vous accueille au cœur des montagnes, dans un cadre grandiose. Elle dispose de salles de classe, d'une salle informatique, d'une connexion en WIFI.

Hébergement :

Plusieurs hôtels dans un rayon de 15 km (Une liste des hébergements possibles vous sera communiqué lors de l'inscription)

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert le midi en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde.

Modalités d'accès :

En voiture :

Depuis Annecy (30 min) : prendre la direction de Thônes , continuer sur D909, Au rond-point, prendre la 2nde sortie : Rue Saint Blaise, au rond point prendre la 1ère sortie : Route de Tronchine.

Transport collectif :

Gare la plus proche : Annecy, puis bus ligne Y62-Y63 jusqu'à la Gare routière de Thônes.

Puis continuer à pied : prendre : Rue du Plateau des Glières vers Passage du Vieux Pont, prendre Rue Blanche, puis prendre à droite : rue Louis Haase, au rond point : 1ère sortie Route de Tronchine.

CONTACT

Responsable de l'action : Loïc QUATTROCCHI => mfr.cfmm@mfr.asso.fr

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE / CFMM

1 route de Tronchine BP 51

74230 THÔNES

Tel : 04 50 02 00 79



Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession, de Maître-Nageur Sauveteur = CAEP MNS

OBJECTIF(S)

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

L'Arrêté du 26/05/1983 modifié le 20/01/2022 instaure l'obligation du recyclage quinquennal pour les personnes ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).*

MÉTIER VISÉ :

Maître-nageur sauveteur

PUBLIC/PRÉ-REQUIS

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

Prérequis :

Être titulaire d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur et le cas échéant le dernier CAEPMNS

Être titulaire du PSE1

Présenter un certificat de non contre-indication

Sélection :

Avoir le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur),

Il est nécessaire d'être à jour dans sa formation continue en secourisme pour s'inscrire à la révision.

Nombre de participants :

6 minimum - 24 maximum

Délai d'accès :

Un calendrier de nos formations secourisme est disponible sur notre site. Des sessions peuvent être mise en place selon la demande.

Accessibilité handicapés :

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap.

Contactez le responsable de la formation, pour évaluer la faisabilité de l'action de formation en fonction du handicap.

Programme

1° Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;
Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu ;
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

2° Evolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
Enseignement et animation des activités aquatiques dont l'aisance aquatique ;
Prévention des maltraitances
Prise en compte des publics en situation de handicap
Evolution en matière de sécurité ;
Santé et sécurité des pratiquants ;
Cadre réglementaire d'exercice.

COMPÉTENCES VISÉES

Elle vise le maintien des compétences ainsi que l'acquisition de connaissances nouvelles liées à l'évolution de la profession, dans le domaine de la sécurité aquatique.

Évolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
Enseignement et animation des activités aquatiques ; - évolution en matière de sécurité ;
Santé et sécurité des pratiquants ; - cadre réglementaire d'exercice.

Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident; présentation cas concret

METHODES PÉDAGOGIQUES/ ENCADREMENT

Environnement professionnel, sécurité, cadre réglementaire, évolutions nouvelles.

ENCADREMENT :

Des formateurs habilités





Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession, de Maître-Nageur Sauveteur = CAEP MNS

POURSUITE D'ETUDES :

Recyclage tous les 5 ans

DURÉE/DATES

3 jours soit 21 heures = 18 heures de formation et 3 heures d'épreuves

Dates :

Sont accessibles sur notre site internet :
<https://www.cfmm.fr/wp-content/uploads/CalendrierMetiersNatation-1.pdf>

LIEU(X)

CFMM de Thônes
Piscines partenaires : Plage de Thonon,
Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel
à Bonneville

COÛT ET FINANCEMENT

Les tarifs accessibles sur notre site internet :
« Nos tarifs » :
<https://www.cfmm.fr/tarifs/>

CONTACT

Responsable de l'action :

Loïc QUATTROCCHI
mfr.cfmm@mfr.asso.fr

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE / CFMM

1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES

Tel : 04 50 02 00 79

Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr

www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017

Organisme de formation 82 74 00 229 74

Association Loi 1901

Modalités d'évaluation

SUIVI DE L'ACTION :

EMARGEMENT À LA DEMI-JOURNÉE

EVALUATION DE L'ACTION :

EC de réaliser 300lm en nages libre avec palmes, sans temps d'arrêt ni repris d'appuis.
EC de porter secours sur une personne en difficultés avec techniques de sauvetage et remorquage puis entretien avec le jury

A L'ISSUE DE CE STAGE, VOUS RECEVREZ :

- UNE ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ET UNE ATTESTATION DE PRESENCE
- « CAEP MNS » DÉLIVRÉE PAR LA DRAJES SI LE DOSSIER EST COMPLET

INDICATEURS DE PERFORMANCE

sont accessibles sur notre site internet : « Nos indicateurs » : <https://www.cfmm.fr/qui-sommes-nous/quelques-chiffres/>

INFORMATIONS PRATIQUES

La MFR des Métiers de la Montagne / CFMM vous accueille au cœur des montagnes, dans un cadre grandiose.

Elle dispose de salles de classe, d'une salle informatique, d'une connexion en WIFI.

Hébergement :

Plusieurs hôtels dans un rayon de 15 km (Une liste des hébergements possibles vous sera communiqué lors de l'inscription)

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert le midi en période scolaire).

Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde.

Modalités d'accès :

En voiture

Depuis Annecy (30 min) : prendre la direction de Thônes , continuer sur D909, Au rond-point, prendre la 2nde sortie : Rue Saint Blaise, au rond point prendre la 1ère sortie : Route de Tronchine.

Transport collectif

Gare la plus proche : Annecy, puis bus ligne Y62-Y63 jusqu'à la Gare routière de Thônes.

Puis continuer à pied : prendre : Rue du Plateau des Glières vers Passage du Vieux Pont, prendre Rue Blanche, puis prendre à droite : rue Louis Haase, au rond point : 1ère sortie Route de Tronchine.





BNSSA = Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

OBJECTIFS

Cette formation, ouverte sur sélection, s'adresse aux personnes désirant être affectées à la sécurité et la surveillance des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des lacs et plans d'eau. Sur dérogation, le titulaire d'un BNSSA peut exercer dans un établissement d'accès payant (piscines...). En revanche, il ne peut en aucun cas enseigner la natation, ni animer les activités aquatiques.

MÉTIER VISÉ :

Sauveteur aquatique

PUBLIC/PRÉ-REQUIS

Candidats âgés de 17 à 77 ans ayant un minimum de condition physique.

Il doit présenter une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences de la circulaire n° 82-88 du 11 juin 1982.

Prérequis :

Avoir 17 ans à la date de l'examen. Le diplôme ne sera délivré qu'à la majorité du candidat.

Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)

Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription

Réussir les épreuves de sélection

Sélection :

Réaliser un parcours de 100 m chronométré :

25 m en nage libre

2 x 25 m incluant chacun une apnée de 15 m

Un parcours de 25 m en remorquant une victime (si possible en rétropédalage)

Réaliser un parcours de 250 m chronométré :

200 m avec palmes, masque et tuba suivi de 50 m de remorquage d'une victime.

Nombre de participants :

6 minimum - 20 maximum

Délai d'accès :

Un calendrier de nos formations secourisme est disponible sur notre site. Des sessions peuvent être mise en place selon la demande.

Accessibilité handicapés :

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap.

Contactez le responsable de la formation, pour évaluer la faisabilité de l'action de formation en fonction du handicap.

Programme

Des entraînements de natation,
L'apprentissage des techniques de sauvetage,
La réglementation des baignades :
Secourisme
Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique,
Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade,
Signalisation d'un poste de secours,
Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade,
Balisage,
Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale,

Organisation des secours,
Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours,
Mise en œuvre des moyens d'alerte,
Connaissance et diffusion des informations météorologiques,
Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours,
Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident,
Mesures conservatoires,
Premiers soins d'urgence,
Alerte des secours publics.

COMPÉTENCES VISÉES

Réaliser les épreuves 1 et 2 de l'examen du BNSSA, les épreuves de sauvetage sans matériel et avec matériel ;

- Maîtriser les risques liés au milieu aquatique, de porter secours à une victime en réalisant les gestes adéquats et efficaces, de mobiliser les connaissances de secourisme pour répondre efficacement à une situation donnée (cas concret) ;
- Mettre en œuvre les connaissances nécessaires aux missions de sécurité et de sauvetage aquatique, obtenir 30 bonnes réponses minimum sur un QCM de 40 questions.

METHODES PEDAGOGIQUES / ENCADREMENT :

Législation / QCM test, Entraînement natation, Démonstration pratique

ENCADREMENT :

Des formateurs habilités





BNSSA = Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

POURSUITE D'ETUDES :

Le BNSSA est un des pré-requis pour entrer en formation de BPJEPS AAN qui offre le statut de MNS. Le CFMM propose aussi cette formation. Plus d'information sur notre site www.cfmm.fr rubrique formation continue

DURÉE/DATES

Entre 39 h et 60 heures selon le niveau initial évalué en sélection

Dates : Sont accessibles sur notre site internet :

<https://www.cfmm.fr/wp-content/uploads/CalendrierMetiersNatation-1.pdf>

LIEU(X)

CFMM de Thônes
Piscines partenaires : Plage de Thonon,
Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel à Bonneville

COÛT ET FINANCEMENT

Les tarifs accessibles sur notre site internet :

CONTACT

Responsable de l'action :

Loïc QUATTROCCHI
mfr.cfmm@mfr.asso.fr

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE / CFMM

1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES

Tel : 04 50 02 00 79

Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr

www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017

Organisme de formation 82 74 00 229 74

Association Loi 1901

Modalités d'évaluation

SUIVI DE L'ACTION :

EMARGEMENT À LA DEMI-JOURNÉE

EVALUATION DE L'ACTION :

EPREUVES CONFORMES A
L'ARRÊTE DU 22 JUIN 2011
1 EPREUVE THEORIQUE
3 EPREUVES PRATIQUES

A L'ISSUE DE CE STAGE, VOUS RECEVREZ :

- UNE ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ET UNE ATTESTATION DE PRESENCE

- DIPLOME « BNSSA »

INDICATEURS DE PERFORMANCE

sont accessibles sur notre site internet : « Nos indicateurs » : <https://www.cfmm.fr/qui-sommes-nous/quelques-chiffres/>

INFORMATIONS PRATIQUES

La MFR des Métiers de la Montagne / CFMM vous accueille au cœur des montagnes, dans un cadre grandiose.

Elle dispose de salles de classe, d'une salle informatique, d'une connexion en WIFI.

Hébergement :

Plusieurs hôtels dans un rayon de 15 km (Une liste des hébergements possibles vous sera communiqué lors de l'inscription)

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert le midi en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde.

Modalités d'accès :

En voiture

Depuis Annecy (30 min) : prendre la direction de Thônes , continuer sur D909, Au rond-point, prendre la 2nde sortie : Rue Saint Blaise, au rond point prendre la 1ère sortie : Route de Tronchine.

Transport collectif

Gare la plus proche : Annecy, puis bus ligne Y62-Y63 jusqu'à la Gare routière de Thônes.

Puis continuer à pied : prendre : Rue du Plateau des Glières vers Passage du Vieux Pont, prendre Rue Blanche, puis prendre à droite : rue Louis Haase, au rond point : 1ère sortie Route de Tronchine.





Recyclage BNSSA

OBJECTIF(S)

Le titulaire du BNSSA qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une vérification de maintien des acquis, comprenant les 2 épreuves que sont le parcours de sauvetage aquatique de 100 mètres et porter secours à une personne en milieu aquatique.

MÉTIER VISÉ :

Sauveteur aquatique

PUBLIC/PRÉ-REQUIS

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance : principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)

Prérequis :

Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)
Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription
Réussir les épreuves de sélection
Être titulaire du BNSSA

Sélection :

A réception des documents demandés et du paiement de la formation

Nombre de participants :

6 minimum - 20 maximum

Délai d'accès :

Un calendrier de nos formations secourisme est disponible sur notre site. Des sessions peuvent être mise en place selon la demande.

Accessibilité handicapés :

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap.
Contacter le responsable de la formation, pour évaluer la faisabilité de l'action de formation en fonction du handicap.

Programme

Formation essentiellement en pratique soit en piscine ou sur un lac

Compétences/capacités professionnelles visées :

Rappel réglementaire et révision des techniques professionnelles + préparation aux épreuves

Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

Approche du noyé

Prise de la victime au fond

Remontée à la surface

Maintien de la victime

Remorquage

Sortie de l'eau

Parades aux prises du noyé

COMPÉTENCES VISÉES

Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

METHODES PEDAGOGIQUES / ENCADREMENT :

Entraînement/ apports de connaissance et échanges

ENCADREMENT :

Des formateurs habilités





Recyclage BNSSA

POURSUITE D'ETUDES :

Réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans

DURÉE/DATES

10 heures

1 session en avril

1 session en juin

Dates : Sont accessibles sur notre site internet :

<https://www.cfmm.fr/wp-content/uploads/CalendrierMetiersNatation-1.pdf>

LIEU(X)

CFMM de Thônes

Piscines partenaires : Plage de Thonon,

Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel à Bonneville

COÛT ET FINANCEMENT

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « Nos tarifs » :

<https://www.cfmm.fr/tarifs/>
Pass'Région

CONTACT

Responsable de l'action :

Loïc QUATTROCCHI

mfr.cfmm@mfr.asso.fr

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE / CFMM

1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES

Tel : 04 50 02 00 79

Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr

www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017

Organisme de formation 82 74 00 229 74

Association Loi 1901

Modalités d'évaluation

SUIVI DE L'ACTION :

EMARGEMENT À LA DEMI-JOURNÉE

EVALUATION DE L'ACTION :

UNE ÉPREUVE DE SECOURISME

UNE ÉPREUVE SUR UN PARCOURS DE 100 M AVEC 2 APNÉES EN MOINS DE 3 MIN MAXIMUM

A L'ISSUE DE CE STAGE, VOUS RECEVREZ :

- UNE ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ET UNE ATTESTATION DE PRESENCE

- ATTESTATION « RECYCLAGE BNSSA »

INDICATEURS DE PERFORMANCE

sont accessibles sur notre site internet : « Nos indicateurs » : <https://www.cfmm.fr/qui-sommes-nous/quelques-chiffres/>

INFORMATIONS PRATIQUES

La MFR des Métiers de la Montagne / CFMM vous accueille au cœur des montagnes, dans un cadre grandiose.

Elle dispose de salles de classe, d'une salle informatique, d'une connexion en WIFI.

Hébergement :

Plusieurs hôtels dans un rayon de 15 km (Une liste des hébergements possibles vous sera communiqué lors de l'inscription)

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert le midi en période scolaire).

Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde.

Modalités d'accès :

En voiture

Depuis Annecy (30 min) : prendre la direction de Thônes , continuer sur D909, Au rond-point, prendre la 2nde sortie : Rue Saint Blaise, au rond point prendre la 1ère sortie : Route de Tronchine.

Transport collectif

Gare la plus proche : Annecy, puis bus ligne Y62-Y63 jusqu'à la Gare routière de Thônes.

Puis continuer à pied : prendre : Rue du Plateau des Glières vers Passage du Vieux Pont, prendre Rue Blanche, puis prendre à droite : rue Louis Haase, au rond point : 1ère sortie Route de Tronchine.

